

CONSULTATION PUBLIQUE

Construction d'un immeuble résidentiel entre le boulevard De Maisonneuve et les rue De Bleury et Mayor

Modification au Plan d'urbanisme et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie



Séance d'information

Mardi
21 novembre
Office de consultation publique de Montréal
1550 rue Metcalfe, 14e étage
Métro Peel

Audition des opinions

Mardi
12 décembre
Office de consultation publique de Montréal
1550 rue Metcalfe, 14e étage
Métro Peel

LE PROJET

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur deux projets de règlements permettant la construction d'un immeuble résidentiel au coin sud-ouest du boulevard De Maisonneuve et de la rue Bleury. Il s'agit d'un emplacement de 2 321 mètres carrés occupé actuellement par un stationnement en surface et des panneaux-réclames.

On y prévoit la construction d'un immeuble principalement résidentiel comprenant aussi un étage dédié à des fonctions commerciales. Il y est prévu un immeuble en forme de « L » pouvant comprendre jusqu'à 287 logements sous forme de condominiums ainsi que 308 places de stationnement souterrain.

Le projet pourrait se réaliser en deux phases, la première étant constituée du souterrain, du rez-de-chaussée et de la tour sur le boulevard De Maisonneuve, pour 189 condominiums. La deuxième phase serait constituée de 98 logements sur une aile du côté de la rue De Bleury.

Ce terrain est situé à la jonction du quartier des spectacles, du centre des affaires et de l'ancien district de la fourrure.

OBJET DE LA CONSULTATION

Les projets de règlements qui font l'objet de la consultation prévoient des modifications à la réglementation sur plusieurs questions : hauteurs, volumétrie, aménagement, design et architecture. La densité de construction projetée sur ce site est de 12 fois sa superficie.

Le projet prévoit d'amender la carte « Les limites de hauteur » du Plan d'urbanisme de la Ville en créant un nouveau secteur de hauteur maximale de 120 mètres sur le territoire visé. La réglementation proposée définit des critères

quant au traitement architectural du bâtiment à construire, notamment par l'accessibilité visuelle des espaces commerciaux à partir de la rue et par la nécessité de prévoir un aménagement paysager pour les espaces libres et les aires de détente extérieures.

DOCUMENTATION

La documentation relative au projet est disponible aux endroits suivants :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

Renseignements :

Alexis Musanganya à l'OCPM
Tél. : (514) 872-1547
amusanganya@ville.montreal.qc.ca



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556

EMPLACEMENT

